

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MERCREDI 5 JUIN 2019 A 19h30**

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le mercredi 5 juin 2019 à 19h30

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (28) ou excusés (2) ou excusés représentés (5). Après la désignation de Mme Josette MEUNIER en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité																
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2019 : adopté à l'unanimité																
3	Décisions prises par M. le Maire du 26 janvier au 17 mai 2019 : a pris connaissance																
4	Désignation d'un Conseiller municipal pour siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale : adopté à l'unanimité Désignation de Monsieur Serge DURAND, membre de l'organe délibérant, pour participer au tirage au sort qui sera réalisé par la présidente du Conseil de discipline de recours et siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG petite couronne si le tirage au sort susvisé devait le désigner.																
5	Tableau des emplois : adopté à l'unanimité Décision de modifier le tableau des emplois à compter du 6 juin 2019 comme suit : <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 5px;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Situation ancienne / postes supprimés</th> <th style="text-align: center;">Situation nouvelle / postes créés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 rédacteur</td> <td>1 rédacteur principal de 2^{ème} classe</td> </tr> <tr> <td>3 adjoints administratifs</td> <td>3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe</td> </tr> <tr> <td>4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe</td> <td>4 adjoints techniques</td> </tr> <tr> <td>1 agent de maîtrise et 1 adjoint technique</td> <td>2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe</td> </tr> <tr> <td>1 auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe</td> <td>1 auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe</td> </tr> <tr> <td>1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe</td> <td>1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe TI</td> </tr> <tr> <td>1 animateur principal de 2^{ème} classe</td> <td>1 animateur</td> </tr> </tbody> </table> <p>Soit un effectif maximum autorisé de 510 postes, dont 449 postes pourvus. Catégorie A : 53 postes dont 38 pourvus - Catégorie B : 63 postes dont 46 pourvus - Catégorie C : 394 postes dont 365 pourvus.</p>	Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés	1 rédacteur	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	3 adjoints administratifs	3 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	4 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	4 adjoints techniques	1 agent de maîtrise et 1 adjoint technique	2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	1 auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1 auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1 assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TI	1 animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 animateur
Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés																
1 rédacteur	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe																
3 adjoints administratifs	3 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe																
4 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	4 adjoints techniques																
1 agent de maîtrise et 1 adjoint technique	2 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe																
1 auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1 auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe																
1 assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1 assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TI																
1 animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 animateur																
6	Renouvellement d'une indemnité de frais de représentation au Directeur Général des Services : adopté à l'unanimité Abrogation de la Délibération n° 01.05.71 du 10 mai 2001 portant création d'une indemnité de frais de représentation. Décision d'instituer une enveloppe budgétaire pour frais de représentation affectée à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un montant annuel maximum de 3 000 euros. Décision de rembourser à l'agent occupant cet emploi fonctionnel les dépenses engagées à titre personnel dans le cadre de sa fonction au titre de frais de représentation. Dit que les frais remboursés sont les suivants : frais de repas, frais de déplacement. Dit que ces remboursements seront déduits de l'enveloppe budgétaire au fur et à mesure de l'engagement des dépenses, sur la base de frais réels supportés personnellement par l'agent occupant cet emploi fonctionnel et sur production des justificatifs correspondants, dans la limite des crédits budgétaires ci-dessus définis. Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.																
7	Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : allongement des garanties des prêts de la société HLM1001 Vies Habitat : adopté à l'unanimité Décision d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant des lignes de prêts réaménagées d'un montant total de 7 134 456,51 € souscrit par la société HLM « 1001 VIES HABITAT » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.																
8	Tarifs municipaux 2019-2020 pour l'école de musique et de danse, les spectacles de la saison culturelle, la location de stands, la location de la piscine municipale, la location du stade et des gymnases : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET) Certains tarifs ne se prêtent pas à une validité annuelle de janvier à décembre. Aussi, il est proposé de les actualiser sur une période de validité différente. Les tarifs de l'école de musique et de danse du Mée-sur-Seine destinés aux élèves des communes de la CAMVS hors Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénil et Melun sont supprimés en raison de fonds de concours débloqués par la CAMVS en direction des conservatoires : tous les élèves de la CAMVS vont désormais bénéficier du même tarif. Les stands du Salon de la Gastronomie font l'objet d'une tarification en fonction de la surface demandée par le commerçant. Pour permettre la location de certains équipements sportifs, deux tarifs sont proposés à la création. Décision de voter les tarifs municipaux 2019-2020 pour l'école de musique et de danse, les spectacles de la saison culturelle, la location de stands, la location de la piscine municipale et la location du stade et des gymnases selon le document ci-annexé. Précision que ces tarifs municipaux seront valables du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 pour les spectacles de la saison culturelle, l'école de musique et de danse, la piscine municipale, le stade et les gymnases, et du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 pour la location de stands. Dit que les recettes seront encaissées aux chapitres et fonctions correspondant du Budget Communal.																

9 **Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO** : adopté à l'unanimité
 Aujourd'hui, le SIPP'EREC évolue et sa centrale d'achat devient SIPP'n'CO avec l'objectif de proposer plus de services en conservant la proximité du syndicat avec les collectivités et les organismes d'Ile-de-France :
 un nouvel outil juridique de mutualisation des achats proposé et animé par les équipes du SIPP'EREC, une offre de marchés publics flexible, large et évolutive, adaptée aux besoins de ses adhérents, l'accès à des services de veille, d'accompagnement personnalisé et de conseils, des interlocuteurs spécialisés et dédiés, la possibilité pour les adhérents de bénéficier d'économies d'échelle. **Décision** d'adhérer à la centrale d'achat SIPP'n'CO. **Autorisation** à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe I relative à la sélection des bouquets, présentés.

10 **Convention de mise à disposition d'un véhicule communal au profit de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)** : adopté à l'unanimité
Approbation de la convention de mise à disposition d'un véhicule communal au profit de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, présentée. **Autorisation** à Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule communal au profit de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ci-annexée. **Dit** que les recettes afférentes seront imputées au chapitre correspondant du budget communal.

11 **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)** : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)
Décision d'émettre un avis favorable au projet modifié des statuts de la C.A.M.V.S. présenté.

12 **Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire suite au renouvellement général des Conseils Municipaux – Accord local** : adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA et Mme L. CADET)
Approbation du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la base de la proposition d'accord local présentée par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale en application des dispositions de l'article L.5211-6-1, 1 2° du CGCT, comme suit :

Communes	Population municipale légale millésimée 2016	Nouvelle répartition avec accord local Nombre de conseillers	Nouvelle répartition avec accord local Nombre de suppléants
Melun	40 228	21	0
Dammarie-les-Lys	21 891	11	0
Le Mée-sur-Seine	20 749	11	0
Saint-Fargeau-Ponthierry	14 386	7	0
Vaux-le-Pénil	11 049	5	0
Boissise-le-Roi	3 782	2	0
La Rochette	3 365	2	0
Pringy	2 944	2	0
Rubelles	2 152	1	1
Livry-sur-Seine	2 027	1	1
Seine-Port	1 892	1	1
Maincy	1 694	1	1
Boissise-la-Bertrand	1 160	1	1
Voisenon	1 121	1	1
Saint-Germain-Laxis	746	1	1
Montereau-sur-le-Jard	521	1	1
Limoges-Fourches	472	1	1
Boissettes	406	1	1
Villiers-en-Bière	212	1	1
Lissy	201	1	1
Total	130 998	73	12

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Autorisation à Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

13 **Présentation du rapport annuel Politique de la Ville 2018** : a pris acte
Prise d'acte du Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville portant sur l'année 2018, en précisant que ce rapport présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la Politique de la Ville et des objectifs particuliers énoncés par le Contrat de Ville et retrace les actions phares menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et par les Communes, au titre de leurs compétences respectives. **Emission** d'un avis favorable au

	Rapport annuel relatif à la Politique de la Ville portant sur l'année 2018 présenté. Autorisation à Monsieur le Maire à transmettre à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S.) l'avis du Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine sur ce Rapport.
14	Demande de subvention au titre de la Politique de la Ville année 2019 : adopté à l'unanimité Autorisation à Monsieur le Maire à demander les subventions pour des projets pouvant être éligibles pour les crédits relatifs à la Dotation Politique de la Ville. Autorisation à Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
15	Projet de cession foncière entre la copropriété Les Jardies et la Ville de Le Mée-sur-Seine : adopté à l'unanimité Décision d'accepter la rétrocession par le syndic de copropriété de la Résidence Les Jardies à la Commune de Le Mée-sur-Seine de la voirie de l'Allée Jean-Baptiste Carpeaux, parcelle BK 07 pour une contenance de 111 m ² correspondant à la partie de la voie donnant accès à un parking de la résidence, qui sera rétrocédée par le syndic de copropriété de la Résidence Les Jardies à la commune au prix de 1 € symbolique. Décision de rétrocéder au syndic de copropriété de la Résidence Les Jardies une partie de la voirie rue Jean Goujon, parcelle BK 01 pour une contenance de 35 m ² au prix de 1 € symbolique et une partie de la voirie allée Jean Baptiste Carpeaux, parcelle BK 07, pour une contenance de 39 m ² au prix de 1 € symbolique. Dit que la Commune de Le Mée-sur-Seine prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais notariés liés à ces diverses opérations. Autorisation à Monsieur le Maire à signer les actes notariés y afférents. Dit que les recettes et les dépenses seront inscrites aux chapitres et articles correspondants du budget communal.
16	Convention 2019 d'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logements (FSL) : adopté à l'unanimité Approbation de la convention d'adhésion pour 2019 ci-annexée proposée par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui définit les modalités de financement et de fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.). Autorisation à Monsieur le Maire à verser auprès d'INITIATIVES 77 la contribution pour 2019 de 6 275 €, au titre du F.S.L, soit 0.30 € par habitant, sur la base de la population légale comptabilisée par l'INSEE au 1 ^{er} janvier 2016 (soit 20 917 habitants), fixé selon le mode de calcul validé par le comité directeur du F.S.L. de Seine-et-Marne. Autorisation à Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et nature correspondants du budget 2019.
17	Prestation de Service Unique (PSU) – Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) – Avenants aux conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2019/2021 (Nougatine-Les Pirates-Diablo-Ribambelle), pour la période 2019 (Aquarelle), pour la période 2019/2020 (Vanille-Chocolat) : adopté à l'unanimité Approbation l'avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant : Multi-Accueil NOUGATINE, Multi-Accueil LES PIRATES, Crèche collective DIABOLO, Crèche familiale RIBAMBELLE pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, Crèche collective AQUARELLE pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, Multi-Accueil VANILLE-CHOCOLAT pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Autorisation à Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, et à solliciter toutes subventions afférentes.
18	Dispositif Sursaut - Convention de partenariat avec les collèges Jean de La Fontaine et Elsa Triolet : adopté à l'unanimité Approbation de la mise en œuvre du « nouveau » dispositif SURSAUT, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, permettant l'accueil et l'accompagnement des élèves des Collèges Jean de La Fontaine et Elsa Triolet, exclus pour une durée de 2 jours maximum. Approbation à le Maire à signer une convention de partenariat avec chacun des deux collèges concernés, ainsi que tous documents afférents.
19	Convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la piscine municipale du Mée-sur-Seine par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : adopté à l'unanimité Pour ce qui concerne la Commune du Mée-sur-Seine, le Conseil Communautaire a voté une aide au fonctionnement d'un montant de 99 594 euros pour l'année 2019. La somme est identique à celle versée en 2018. Approbation de la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Piscine Municipale du Mée-sur-Seine en 2019 par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Approbation à Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Piscine Municipale du Mée-sur-Seine en 2019 par la CAMVS.
20	Dérogation à la règle du repos dominical au profit de la SAS SOGEA IDF dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la gare SNCF de Le Mée-sur-Seine : adopté à l'unanimité Emission d'un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulée par l'entreprise SOGEA IDF, en vue des travaux de mise en accessibilité prévus pour la période du 12 mai 2019 au 3 mai 2020 dans la gare SNCF du Mée-sur-Seine.
21	Versement de subventions 2019 aux OCCE (Coopératives scolaires) : adopté à l'unanimité Décision de répartir les 20 000 euros inscrits au Budget Primitif 2019 pour les OCCE de la manière suivante : ABEILLES (800,00 €), BREAU Maternelle (300,00 €), PREVERT (700,00 €), CAMUS Maternelle (700,00 €), CAMUS Elémentaire (1 800,00 €), FENEZ Maternelle (500,00 €), FENEZ Elémentaire (2 850,00 €), GIONO Maternelle (1 250,00 €), GIONO Elémentaire (1 200,00 €), LAPIERRE (1 900,00 €), MOLIERE Maternelle (1 200,00 €), MOLIERE Elémentaire (2 250,00 €), PLEIN CIEL Maternelle (400,00 €), PLEIN CIEL Elémentaire (400,00 €), RACINE Maternelle (800,00 €), RACINE Elémentaire (2 950,00 €).
22	Informations diverses Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés en : Mars 2019 *Résiliation suite à la défaillance de l'entreprise, des 3 marchés passés avec la société R-ELBAT pour la constitution d'un ascenseur au Centre Musical CHARNY.

A savoir : 2018/16 Lot n°1 : Démolitions- VRD-Fondations-Gros Œuvre-Plomberie, 2018/18 Lot n°2 : Serrurerie-Métallerie-Menuiseries extérieures, 2018/21 Lot n°6 : Revêtement de sol PVC-Peinture. Ces résiliations sont prononcées de plein droit avec une indemnité de 10 625 € HT.

Avril 2019 :

***2019/03 TONTE DES PARCS MUNICIPAUX**

Titulaire : ELIOR SERVICES FM – Agence Espaces Verts – (91-LISSES)

Marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de commande de **220 999 HT** pour la durée totale du marché, périodes de reconduction comprises. Sa durée est fixée à une année, renouvelable 2 fois.

***TRAVAUX DE DESAMANTAGE GROUPE SCOLAIRE CAMUS**

2019/04 Lot n°1 : Désamiantage

Titulaire : ONET TECHNOLOGIES ND – (91-COURTABOEUF-VILLEJUST)

Tranche ferme (élémentaire 1).....**56 767,32 € HT**

Tranche conditionnelle (élémentaire 2) **.41 825,17 € HT**

2019/06 Lot n°2 : Peinture-Revêtements de sol

Titulaire : SAS L-BOUGET – 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Tranche ferme (élémentaire 1).....**60 577 € HT**

Tranche conditionnelle (élémentaire 2)**53 023,20 € HT**

***2019/05 ACHAT DE 2 VEHICULES A MOTORISATION HYBRIDE**

Titulaire : TOYOTA – RN6 AUTOMOBILE MELUN – (77-VERT-SAINT-DENIS)

Marché négocié passé pour un montant de **40 468,76 € HT**

Mai 2019 :

***2019/07 REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE MOLIÈRE**

Groupement d'entreprises solidaire :

LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD – (91-CORBEIL-ESSONNES)

SAS L-BOUGET – (91-BRETIGNY-SUR-ORGE)

Tranche ferme (menuiseries extérieures écoles maternelle et élémentaire).....**530 923 € HT**

Tranche conditionnelle n°1 (verrières écoles maternelle et élémentaire).....**159 027,50 € HT**

Tranche conditionnelle n°2 (menuiseries extérieures + verrières partie réfectoire)..... **177 866 € HT**

***2019/08 REMPLACEMENTS PARTIELS DES MENUISERIES EXTERIEURES DANS 3 BATIMENTS**

Titulaire : MPO FENETRES – (61-ALENCON)

Tranche ferme (remplacement partiels menuiseries des 3 bâtiments).....**101 349,53 € HT**

Tranche conditionnelle (remplacement 2nde partie des menuiseries GS Giono).....**56 110,35 € HT**

***2019/09 REFECTION DES TOITURES TERRASSES DU GROUPE SCOLAIRE RACINE**

Titulaire : DESCHAMPS SA – (93-AUBERVILLIERS)

Tranche ferme (toitures terrasses écoles maternelle et élémentaire).....**184 324,10 € HT**

Tranche conditionnelle n°1 (toitures terrasses espace restauration).....**41 482,60 € HT**

Tranche conditionnelle n°2 (toitures terrasses des logements).....**30 186,20 € HT**

***2019/10 FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX-PRODUITS CARNES FRAIS : VIANDE DE BŒUF, VEAU, AGNEAU**

Titulaire : SOCOPIA VIANDES – (27- LE NEUBOURG)

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum de commande.

Marché passé jusqu'en mai 2021 à la suite de la liquidation judiciaire de PROMO VIANDE (91):

***CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR PMR AU GYMNASE CAULAINCOURT**

2019/11 Lot n°1 : Démolitions-VRD-Fondations-Gros Œuvre-Etanchéité-Plomberie

Titulaire : SAS J-P GILLARD – (91-SAINT-CHERON)**218 385 € HT**

2019/12 Lot n°2 : Serrurerie-Métallerie-Menuiseries extérieures

Titulaire : SAS J-P GILLARD – (91-SAINT-CHERON)**43 361 € HT**

2019/13 Lot n°3 : Plâtrerie-Menuiseries intérieures-Signalétique (sécurité incendie)-Revêtement de sol-Peinture

Titulaire : SAS J-P GILLARD – (91-SAINT-CHERON)**39 116,50 € HT**

2019/14 Lot n°4 : Ascenseur

Titulaire : SANEI Ascenseurs – (89-VILLENEUVE-LA-GUYARD)**24 988 € HT**

2019/15 Lot n°5 : Electricité

Titulaire : SAS J-P GILLARD – (91-SAINT-CHERON)**16 137,50 € HT**

23 Questions diverses

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 21h37. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire du Mée-sur-Seine,

Franck VERNIN

AFFICHAGE DU 11/06/19